

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 08 avril 2025

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

L'An deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2025/DELIB/021

Objet :
*Compte de gestion
2024
Budget Principal*

Rapporteur :
Liliane DIAZ

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Renée SOVERA ayant donné procuration à Patricia ROCHE, Richard BRANCORSINI ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET et Chantal BERGEL ayant donné procuration à Jean-Michel MARLOT.

Absents excusés : Néant.

**Considérant la désignation de Monsieur Jean-Michel MARLOT,
comme secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Le Service de Gestion Comptable de Vaison-la-Romaine a transmis le Compte de Gestion de la commune pour l'exercice 2024.

Ce Compte de Gestion, avec lequel le Compte Administratif de la Commune se trouve en concordance, établit les résultats globaux suivants :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté			
	Réalisations	1 121 869.51	6 216 718.78	7 338 588.29
Dépenses	Déficit reporté	40 517.11		40 517.11
	Réalisations	1 248 197.96	5 688 490.53	6 936 688.49
Résultat propre de l'exercice		-126 328.45	+528 228.25	+401 899.80
Résultat de clôture		-166 845.56	+528 228.25	+361 382.69

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de la Commune, pour l'exercice 2024, présenté par le Service de Gestion Comptable de la Commune,

DECIDE à l'unanimité des votants – 4 ABSTENTIONS (Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET et Richard BRANCORSINI ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET) :

➤ D'approuver le Compte de Gestion de la Commune, pour l'exercice 2024, établi par le Service de Gestion Comptable de Vaison la Romaine, et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :

- **Section de fonctionnement** : excédent de : 528 228.25 €
- **Section d'investissement** : déficit de : 166 845.56 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Jean-Michel MARLOT,
Secrétaire de séance

Publié le : 11 AVR. 2025

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 11 AVR. 2025

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

